

Contribution du réseau rural français au débat public européen sur l'évolution souhaitée de la politique agricole commune.

3 Juin 2010

Ce document synthétise la vingtaine de contributions reçues. Elle n'engage pas les services de l'état, ni l'intégralité des membres du réseau rural.

La dizaine de contributions parvenue a mobilisé une vingtaine d'acteurs principalement régionaux (3 réseaux régionaux, 2 organismes consulaires, collectivités territoriales, acteurs divers,...). La synthèse de ces contributions a été présentée lors de la séance de la commission permanente du réseau rural le 3 juin, et a été enrichie par des contributions des membres.

Le développement des territoires ruraux est compris par les contributeurs comme l'action conjointe de plusieurs politiques, au premier rang desquelles le deuxième pilier de la PAC mais également la politique de cohésion ainsi que la politique d'aménagement du territoire, la mise en place de services, les activités industrielles, le tourisme, etc... Sur ce point, la question des rôles respectifs de la PAC et de la politique de cohésion est posée.

L'esprit général des réponses s'appuie sur une triple entrée:

- faire en sorte que l'activité agricole soit mieux liée aux projets de territoire et qu'une politique de développement territorial visant les territoires ruraux contribue à une meilleure cohésion territoriale,
- prendre en compte la grande diversité des activités économiques des territoires ruraux,
- Mieux prendre en compte le principe du développement durable dans les objectifs de la PAC pour atteindre de nouveaux équilibres économiques sociaux et environnementaux.

Spécificités locales, gouvernance multi-niveaux (du niveau européen au niveau local) et multi-acteurs (Etat, Collectivités, notamment régionales, et acteurs socio-économiques), préservation de l'environnement, caractère multifonctionnel de l'agriculture, patrimoine, coopération, qualité, juste valeur des rémunérations de la production sont parmi les mots clefs le plus souvent exprimés dans les textes.

Par ailleurs, une convergence forte se manifeste en faveur:

- d'une simplification et d'une réduction de la charge administrative
- d'une proportionnalité des contraintes en fonction du montant de l'aide
- d'un appui à l'ingénierie et à l'animation des territoires

Question 1 : quels sont les objectifs des futures politiques de développement rural ?

Les territoires ruraux ne se limitent pas à leur activité agricole, bien que celle-ci occupe une place importante en matière de développement économique, d'environnement et de gestion des espaces. Les politiques de développement rural doivent en conséquence chercher une consolidation mutuelle qui passe par une articulation forte entre l'agriculture et les territoires : la diversification doit être encouragée avec le souci de la qualité et la priorisation des débouchés de proximité. La meilleure articulation possible entre approche thématique et approche territoriale est encouragée.

Les principaux aspects d'une telle politique :

- action sur les marchés pour assurer la viabilité des exploitations, des revenus décents issus de la production agricole, une répartition plus équitable des aides, une organisation collective,.....
- adaptation des productions aux spécificités locales, encouragement aux débouchés de proximité, agriculture biologique,
- retissage des liens entre agriculture et territoire (circuits courts, commerce de proximité,...)proximité, y compris en termes de gouvernance (davantage de mesures agricoles pourraient être mises en œuvre selon une approche territoriale),
- autonomie énergétique des territoires, nécessité de limiter la perte des surfaces agricoles au profit des autres usages

Il est également noté que la politique de développement rural doit être à destination des habitants des territoires ruraux (et pas seulement des acteurs économiques). Pour ce faire, la question du socle de services minimum qui doit être mis en place sur les territoires a été rappelée, étant considérée que les services sont une composante essentielle du développement équilibré des territoires ruraux

Question 2: comment va-t-on rendre plus efficaces les instruments de cette politique?

Plusieurs contributions évoquent la nécessité de simplifier les aides financières à l'activité agricole, en les décloisonnant mais avec des nuances : certains préconisent de nouvelles aides (filière équine par exemple) et d'autres privilégient la réorientation complète du système en faveur des priorités de proximité, de diversification, de l'agriculture biologique, de circuits courts et d'aide à la conversion des systèmes, et l'appui à la transformation et la commercialisation.

Un souhait de simplification et d'élargissement des partenariats à l'ensemble des acteurs locaux s'expriment notamment pour l'aide à l'installation et l'appui méthodologique à l'efficacité économique.

La nécessité de doter les territoires ruraux de moyens d'ingénierie et d'animation permettant un travail partenarial avec les acteurs ruraux est rappelé.

La nécessité des aides directes est affirmée. De façon cohérente, le développement rural doit être consolidé et plusieurs contributions insistent sur la dimension régionale. L'offre de services de chaque territoire est placée au premier plan .

A plusieurs reprises, il est mentionné que l'information et l'éducation en direction des consommateurs sont considérées comme des enjeux importants.

Question 3: Comment doit s'effectuer la gouvernance de cette politique?

Celle-ci doit s'appuyer sur les acteurs économiques, sociaux et sur les collectivités en facilitant la mise en place de groupes de gouvernance locale (en référence par exemple à LEADER). Les procédures de la mise en place des aides doivent gagner en transparence et en équité, ce qui passe par des outils de pilotage partenariaux.

Le niveau régional est évoqué comme central dans la mise en œuvre de cette politique, certaines contributions évoquent l'intérêt d'une régionalisation de la politique de développement rural. Le niveau infra-régional doit également participer à l'élaboration et à la

mise en œuvre des politiques de développement rural en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs locaux.

La nécessité de simplifier les dispositifs de mise en œuvre et les modalités de gestion des fonds européens est souvent soulignée en particulier pour éviter le «saucissonnage» par mesures qui rend difficile les projets. Une démarche intégrée recoupant plusieurs types de projet suppose un rattachement de chaque partie à des mesures différentes dans le cadre du règlement développement rural (RDR), ce qui rend inutilement complexe ce genre de démarche.

Il est souhaité enfin que les règles entre les fonds européens soient harmonisées, que l'on prenne en compte l'apport des partenaires privés, qu'il y ait une proportionnalité des exigences demandées aux porteurs de projet avec les montants financiers en jeu.